

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                           |             |
|---------------------------|-------------|
| Forme du produit          | : Mélanges  |
| Nom du produit            | : SOUFFLEUR |
| Code du produit           | : C0011     |
| Identification du produit | : Aérosol   |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

|  |  |
|--|--|
| Spec. d'usage industriel/professionnel | : Industriel<br>Réservé à un usage professionnel |
|--|--|

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

N-SERV  
235 route de SAINT PAUL  
26200 MONTELIMAR  
☎ : +33(0)6 70 11 40 90  
✉ : [contact@n-serv.eu](mailto:contact@n-serv.eu) - 🌐 : <https://n-serv.eu>

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol 1 H222;H229

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16


##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]



|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Pictogrammes de danger (CLP)  | :   |
|                               | : GHS02  |
| Mention d'avertissement (CLP) | : Danger   |
| Mentions de danger (CLP)      | : H222 - Aérosol extrêmement inflammable<br>H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur  |
| Conseils de prudence (CLP)    | : P102 - Tenir hors de portée des enfants<br>P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer<br>P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition<br>P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage<br>P260 - Ne pas respirer les aérosols<br>P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé<br>P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé<br>P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F |
| Phrases supplémentaires       | : Réservé à un usage professionnel<br>Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu   |

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

# SOUFFLEUR

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

| Nom                                  | Identificateur de produit  | %       | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--------------------------------------|--|---------|---|
| N-Butane (contenant <0.1% butadiène) | (N° CAS) 106-97-8<br>(N° CE) 203-448-7<br>(N° Index) 601-004-00-0<br>(N° REACH) 01-2119474691-32 | 50 - 80 | Flam. Gas 1, H220<br>Press. Gas (Liq.), H280              |
| Propane                              | (N° CAS) 74-98-6<br>(N° CE) 200-827-9<br>(N° Index) 601-003-00-5<br>(N° REACH) 01-2119486944-21  | 25 - 50 | Flam. Gas 1, H220<br>Press. Gas (Liq.), H280              |

Texte complet des phrases H: voir section 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. En cas de contact avec le liquide : traiter les gelures comme des brûlures. Si des brûlures cutanées apparaissent, appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Mettre la victime au repos.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : La surexposition aux vapeurs peut provoquer des maux de tête, des nausées. Vertige.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer des gelures. Brûlures.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer de graves lésions oculaires.
- Symptômes/effets après ingestion : Ingestion peu probable.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins : traiter de façon symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre. Utiliser en cas de feu important. Eau pulvérisée.
- Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable.
- Danger d'explosion : Les mélanges gaz-air sont explosifs. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Vapeurs plus denses que l'air; peuvent se déplacer au niveau du sol. Possibilité d'ignition à distance.
- Reactivité en cas d'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Pour éviter les surpressions refroidir les aérosols avec de l'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Evacuer la zone.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Mesures à prendre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols. Aérer la zone. Ne pas fumer. Ecarter toute source d'ignition. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Evacuer et restreindre l'accès.

# SOUFFLEUR

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Évacuer la zone. Eviter le contact avec : Gaz liquéfié le.

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Veiller à une ventilation adéquate (mécanique). Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Sable. Terre. Vermiculite. Les mélanges de déchets contenant du butane / propane ne doivent pas pénétrer dans les canalisations ou les égouts où des vapeurs pourraient s'accumuler et s'enflammer. Ventiler mécaniquement la zone de déversement.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable. Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit, à sa pression et température d'utilisation. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palette d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols. Toutes précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols.

Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement - Ne pas fumer. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/d'explosion et de danger pour la santé.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver à une température ne dépassant pas 50°C. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre.

Conditions de stockage : Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans lesquels sont stockés des aérosols.

Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone " aérosols " doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock. Ne pas fumer.

Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes le plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne s'écrasent pas (risque de fuites par compression).

Il est recommandé :

- de ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons solaires, étincelles et flammes nues
  - d'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.
- Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

Matières incompatibles : Oxydants puissants. Bases fortes. matières comburantes.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

| N-Butane (contenant <0.1% butadiène) (106-97-8) |                          |                              |
|---|--------------------------|------------------------------|
| France  | Nom local                | n-Butane                     |
| France  | VME (mg/m <sup>3</sup> ) | 1900 mg/m <sup>3</sup>       |
| France  | VME (ppm)                | 800 ppm                      |
| France  | Note (FR)                | Valeurs recommandées/admises |

# SOUFFLEUR

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Protection des mains:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

#### Protection oculaire:

Aucune protection oculaire spéciale n'est recommandée dans les conditions normales d'utilisation

#### Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

#### Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

#### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |   |
|--|---|
| État physique  | : Gaz   |
| Couleur  | : Incolore.   |
| Odeur  | : caractéristique.  |
| Seuil olfactif   | : Aucune donnée disponible  |
| pH   | : Non applicable  |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible  |
| Point de fusion  | : Aucune donnée disponible  |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible  |
| Point d'ébullition                                     | : < -40 °C  |
| Point d'éclair   | : < 0 °C  |
| Température d'auto-inflammation                        | : Aucune donnée disponible  |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible  |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Gaz extrêmement inflammable                                       |
| Pression de vapeur                                     | : Aucune donnée disponible  |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : 0,55 g/cm3  |
| Densité relative                                       | : Aucune donnée disponible  |
| Solubilité   | : insoluble dans l'eau.   |
| Log Pow  | : Aucune donnée disponible  |
| Viscosité, cinématique                                 | : Aucune donnée disponible  |
| Viscosité, dynamique                                   | : Aucune donnée disponible  |
| Propriétés explosives                                  | : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| Propriétés comburantes                                 | : Aucune donnée disponible  |
| Limites d'explosivité                                  | : 1,8 - 9,5 vol %   |

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 550 g/l (100%)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage. Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Chaleur. Rayons directs du soleil. Etincelles. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Eviter le contact avec les surfaces chaudes.

# SOUFFLEUR

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Boîtier aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec les oxydants, acides ou bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

#### N-Butane (contenant <0.1% butadiène) (106-97-8)

|   |   |
|---|---|
| CL50 inhalation rat (mg/l)  | 658 mg/l/4h   |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | : Non classé<br>pH: Non applicable  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis               |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | : Non classé<br>pH: Non applicable  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis               |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis               |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Cancérogénicité   | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis               |
| Toxicité pour la reproduction   | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis               |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis               |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis               |
| Danger par aspiration   | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis               |

#### SOUFFLEUR DNI 400 GR

|                           |         |
|---------------------------|---------|
| Identification du produit | Aérosol |
|---------------------------|---------|

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer de graves lésions oculaires. Le contact avec le liquide provoque des gelures.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Eviter le rejet dans l'environnement.

#### N-Butane (contenant <0.1% butadiène) (106-97-8)

|                |            |
|----------------|------------|
| CL50 poisson 1 | 24,11 mg/l |
| CE50 Daphnie 1 | 14,22 mg/l |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### N-Butane (contenant <0.1% butadiène) (106-97-8)

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité | Temps de demi-vie dans l'eau : <2.6 j<br>Temps de demi-vie dans l'air : 3.2 j. |
|------------------------------|--|

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### N-Butane (contenant <0.1% butadiène) (106-97-8)

|                              |                                     |
|------------------------------|-------------------------------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non potentiellement bioaccumulable. |
|------------------------------|-------------------------------------|

#### Propane (74-98-6)

|                              |                             |
|------------------------------|-----------------------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Pas de données disponibles. |
|------------------------------|-----------------------------|

# SOUFFLEUR

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### SOUFFLEUR DNI 400 GR

Mobilité dans le sol : Pas de données disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : ODP(R-11.1)=0.

Indications complémentaires : Aucun autre effet connu

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination






### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Evacuer les aérosols usagés ou endommagés sur des sites de décharge autorisés. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR  | IMDG  | IATA  | ADN  | RID   |
|--|---|---|--|---|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>  |   |   |  |   |
| 1950   | 1950  | 1950  | 1950   | 1950  |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                          |   |   |  |   |
| AÉROSOLS   | AÉROSOLS  | Aerosols, inflammable   | AÉROSOLS   | AÉROSOLS  |
| <b>Description document de transport</b>   |   |   |  |   |
| UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)   | UN 1950 AEROSOLS, 2.1   | UN 1950 Aerosols, inflammable, 2.1  | UN 1950 AEROSOLS, 2.1  | UN 1950 AEROSOLS, 2.1   |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>                                 |   |   |  |   |
| 2.1  | 2.1   | 2.1   | 2.1  | 2.1   |
|  |  |  |  |  |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>  |   |   |  |   |
| Non applicable   | Non applicable  | Non applicable  | Non applicable   | Non applicable  |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>  |   |   |  |   |
| Dangereux pour l'environnement : Non   | Dangereux pour l'environnement : Non<br>Polluant marin : Non                        | Dangereux pour l'environnement : Non  | Dangereux pour l'environnement : Non   | Dangereux pour l'environnement : Non  |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles                                     |   |   |  |   |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5F  
Dispositions spéciales (ADR) : 190, 327, 344, 625  
Quantités limitées (ADR) : 1I  
Quantités exceptées (ADR) : E0  
Instructions d'emballage (ADR) : P207, LP02  
Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP87, RR6, L2  
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP9

Catégorie de transport (ADR) : 2  
Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D

#### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

# SOUFFLEUR

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### - Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

### - Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 550 g/l (100%)

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Directive Générateur Aérosol 75/324/CEE et ses adaptations.

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

| Rubrique | Élément modifié        | Modification | Remarques |
|----------|------------------------|--------------|-----------|
|          | Date de révision       | Modifié      |           |
|          | Remplace la fiche      | Modifié      |           |
| 7.2      | Conditions de stockage | Modifié      |           |

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Imp. DL4.

Texte intégral des phrases H et EUH:

|                   |   |
|-------------------|---|
| Aérosol 1         | Aérosol, catégorie 1  |
| Flam. Gas 1       | Gaz inflammables, Catégorie 1   |
| Press. Gas (Liq.) | Gaz sous pression : Gaz liquéfié  |
| H220              | Gaz extrêmement inflammable   |
| H222              | Aérosol extrêmement inflammable   |
| H229              | Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur       |
| H280              | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit